

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

CAMELEON aspire à un monde sans violences sexuelles.

La charte de déontologie a pour but de définir notre vision, nos valeurs et nos missions afin d'assurer la pérennité de nos actions.

En conséquence, chaque partie prenante, membre de l'association, donateur, salarié, bénévole, volontaire, stagiaire, partenaire, ou toute autre personne pouvant intervenir au nom de CAMELEON, s'engage à respecter la présente charte.

PARTIE 1 : NOTRE VISION, NOS VALEURS

NOTRE VISION :

Dans un monde où les violences sexuelles sont insidieuses, banalisées, taboues et rarement punies, nourries par la culture du silence liée à l'ignorance, la peur, la honte ou le déni, il est urgent d'agir.

NOS VALEURS :

Depuis sa création en 1997, forte d'une approche réaliste du contexte philippin, CAMELEON agit pour lutter pour un monde sans violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents.

La protection, l'accompagnement et la réhabilitation des victimes des violences sexuelles constituent un aspect fort de la mission de CAMELEON, qui veille également à sensibiliser et responsabiliser les communautés, les familles et leurs enfants aux droits de l'Enfant dans la perspective d'un développement économique et social durable.

Les actions de CAMELEON sont construites autour des valeurs suivantes :

Dignité : Sur le terrain, CAMELEON permet aux enfants victimes de violences sexuelles, touchés dans leur intégrité et leur intimité, de reconquérir leur dignité et de la préserver.

Courage : Les enfants, qui luttent contre leurs agresseurs et pour le respect de leurs droits, font preuve d'un courage sans égal. Le courage est aussi celui des personnes qui ont fait le choix de s'engager auprès de CAMELEON.

Responsabilité et Engagement : CAMELEON encourage chacun de ses bénéficiaires, enfants, familles ou communautés, à devenir responsables et acteurs engagés de demain afin de protéger l'enfance. CAMELEON s'engage vis-à-vis de ses bénéficiaires ainsi que chaque membre, donateur, partenaire, ou sympathisant de l'association à poursuivre son action dans le respect des valeurs rappelées par la présente charte.

Dans la mise en œuvre de ses programmes, de forts principes guident également les actions de CAMELEON :

Le respect des droits de l'Homme et de l'Enfant est indissociable des actions de CAMELEON, qui veille notamment à ce que l'intégrité de chaque enfant soit protégée, promue et défendue.

L'éthique, CAMELEON est attachée au respect de la loi et à la prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et du terrorisme.

La probité, CAMELEON recherche à collaborer avec des parties prenantes ayant de fortes valeurs éthiques.

La transparence de CAMELEON sur ses ressources et leur utilisation est totale, notamment avec ses donateurs et partenaires.

L'indépendance, CAMELEON est une association apolitique, indépendante, sans-confession et qui agit de manière neutre, désintéressée et non discriminatoire.

Le partage d'un objectif commun et de valeurs communes évolue au-delà des frontières, du milieu social ou des opinions de chacun. Les différents points d'ancrage de CAMELEON dans le monde visent à favoriser un échange réciproque d'expériences, d'expertises et de pratiques.

Le respect de la population et de la culture locale est assuré avec une équipe « 100% philippine » et un travail en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour porter et mieux développer ses projets.

La qualité et l'efficacité de ses programmes et de sa gestion est assurée par des politiques internes, des audits, des actions de contrôle, de suivi et d'évaluation.

La communication auprès du grand public s'effectue de manière fiable, claire et cohérente sur l'ensemble des programmes et des résultats.

L'innovation, CAMELEON est dans une démarche constante d'amélioration et de développement de ses actions et programmes.

PARTIE 2 : NOS MISSIONS

NOS MISSIONS AUX PHILIPPINES :

Accueillir et reconstruire : CAMELEON a construit trois Maisons d'Accueil aux Philippines destinées à accueillir, protéger et héberger des jeunes filles victimes de violences sexuelles. Grâce à une équipe locale et professionnelle qui leur est dédiée, les jeunes filles vont à l'école, bénéficient de soins médicaux, psychologiques, d'une assistance juridique et pratiquent des activités sportives (telles que le cirque), artistiques ou récréatives afin de reconstruire leur avenir.

Réinsérer : Après le séjour passé en Maison d'Accueil, les jeunes filles sont réinsérées. Elles restent accompagnées et suivies par CAMELEON jusqu'à ce qu'elles deviennent complètement autonomes et responsables.

Développer les familles et les communautés rurales : Grâce à des parrainages scolaires, des enfants, des jeunes garçons et jeunes filles, issus de familles défavorisées et en situation de forte déscolarisation ont accès à l'éducation, à des formations professionnelles ou à un cursus d'études supérieures. CAMELEON agit directement auprès des familles et des communautés locales avec des actions sanitaires et de soutien à des projets générateurs de revenus pour les parents. Les jeunes et les familles sont formés et responsabilisés ; ils deviennent acteurs et modèles dans leur communauté et peuvent partager leurs bonnes pratiques.

Prévenir : CAMELEON mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations, des autorités locales, nationales et internationales afin de prévenir les violences sexuelles et la maltraitance sur les enfants. Dans ce cadre, CAMELEON forme d'anciens bénéficiaires afin que ces derniers deviennent ambassadeurs et interviennent auprès des populations locales afin de promouvoir la protection de l'enfance.

Intervenir en urgence : CAMELEON peut, via la mobilisation de ses équipes et de ses donateurs, intervenir en urgence (notamment en cas de catastrophes naturelles) pour fournir des soins, de la nourriture, des vêtements ou toute autre forme d'aide comme la reconstruction des maisons des familles/du personnel local et des structures d'accueil.

NOS MISSIONS EN FRANCE :

Prévenir et éduquer : Le programme de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire vise, en France, à faire connaître aux enfants leurs droits et leurs responsabilités et ce, afin qu'ils soient mieux protégés contre les violences, et leur donner envie d'agir pour un monde plus solidaire.

Sensibiliser et former : CAMELEON agit dans le but d'éveiller les consciences auprès du grand public sur les violences sexuelles et renforcer les compétences des parents et des professionnels pour protéger et prendre soin des enfants.

Construire et mobiliser : CAMELEON mène des actions de plaidoyer auprès des institutions et des pouvoirs publics dans la perspective de faire évoluer les lois et inscrire les droits de l'Enfant comme priorité stratégique et politique. En travaillant avec les membres de son réseau, CAMELEON encourage les débats publics et interpelle les pouvoirs publics pour mieux protéger les enfants contre les violences.

La vie associative : CAMELEON pilote et anime un réseau international d'antennes et de relais à l'étranger. La communication, les actions de collecte de fonds, de recherche de parrains et l'organisation d'événements permettent de faire vivre l'association.

NOS MISSIONS AILLEURS DANS LE MONDE :

Nos relais et nos antennes à l'étranger (Luxembourg, Suisse, Andorre, États-Unis et Belgique) permettent de contribuer à assurer la pérennité de CAMELEON et de développer sa notoriété et sa visibilité.

PARTIE 3 : NOS ENGAGEMENTS AVEC NOS PARTIES PRENANTES

LES ENGAGEMENTS :

Chaque partie prenante doit pleinement adhérer à la vision et aux valeurs de CAMELEON. Aucune partie prenante, ne peut, par son engagement, ni porter atteinte à l'indépendance ou à la liberté d'initiative et de parole de CAMELEON.

CAMELEON s'engage à tenir chaque partie prenante informée des projets, des réalisations, des avancées et plus généralement, de la vie de l'association, par le biais d'une newsletter régulière et d'un journal annuel. CAMELEON s'engage également à être transparent sur la destination et l'utilisation des fonds collectés par la publication de ses rapports d'activités et financiers.

NOS PARTIES PRENANTES :

Les membres du Conseil d'Administration : les administrateurs assurent la bonne gouvernance de CAMELEON et la rigueur dans la gestion de ses ressources et de ses programmes.

Les antennes en Suisse et au Luxembourg : nos antennes soutiennent les actions de CAMELEON et sont actifs dans la recherche de fonds pour financer les programmes.

Les relais à l'international : CAMELEON s'appuie sur des organisations partenaires au Luxembourg, en Andorre, aux États-Unis et en Belgique qui contribuent à soutenir financièrement ses programmes.

Les mécènes et partenaires : Les mécènes et les partenaires de CAMELEON apportent un soutien financier et/ou technique, en compétences ou en nature. Chaque contribution permet la conduite des programmes de CAMELEON et l'avancée des projets sur le terrain. Le mécénat et le partenariat font l'objet de conventions et de suivis réguliers. CAMELEON s'engage sur la transparence et l'utilisation des fonds conforme à la volonté exprimée.

Les donateurs particuliers : Les donateurs particuliers agissent avec probité et de façon désintéressée. Toute demande ou réclamation faite à la suite d'un don sera suivie d'une réponse faite avec diligence.

Les parrains : Le parrainage implique la mise en œuvre d'une relation suivie, régulière et durable avec les bénéficiaires. L'engagement du parrain ne donne aucun droit sur le bénéficiaire. Les règles qui définissent les modalités, moyens et limites d'une action de parrainage et qui précisent les engagements mutuels sont définies selon un cadre déterminé par CAMELEON dans un « Guide du parrainage ».

Les salariés et volontaires : Dans leur pratique professionnelle, les salariés et volontaires de CAMELEON s'efforcent d'observer et de faire respecter les valeurs et principes déterminés par la présente charte.

Les bénévoles : Les bénévoles rendent un service désintéressé et permettent d'aider, à leur échelle, CAMELEON dans ses différentes actions. Les règles qui s'appliquent aux bénévoles sont définies par CAMELEON dans une « Charte du bénévolat » et, le cas échéant, dans la « Charte du bénévolat aux Philippines ». La signature de ces chartes par chaque nouveau bénévole qui rejoint l'association matérialise l'engagement de les respecter.

NOM :

PRENOM :

A :

LE :

Signature précédée de « Lu et Approuvé »